

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

DECISION DE FERMETURE DE SERVICE

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,

Vu l'article 1^{er} du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination du M. Philippe DUFRESNOY, Administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2012 du Préfet de la région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, portant délégation de signature à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

DECIDE

Article 1 : En raison de son transfert d'activité sur la commune de Gien, à compter du 1^{er} janvier 2016, la Trésorerie de Briare-Bonny, sise 17, place de la République, est fermée au public à compter du jeudi 24 décembre 2015 à midi.

Article 2 : A compter du 24 décembre 2015 à midi, le public peut effectuer ses démarches auprès des services par courrier au Centre des Finances Publiques de Gien, sis 30, avenue du Maréchal Leclerc et par messagerie aux adresses suivantes : t045045@dgfip.finances.gouv.fr pour la Trésorerie , sip.gien@dgfip.finances.gouv.fr pour le SIP .

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 15 décembre 2015.

Par délégation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques
de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY